

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRAIL

1. IMPLANTATION

Date : le 23 mai à Salers (15)

	Trail court	Trail
date	23/05	23/05
Horaire	11h00	8h00
Distance	32km	53km
Dénivelé	1150m	2670m

2. TITRES DECERNES TRAIL COURT ET TRAIL

- Champion de France Homme élite TC
- Championne de France Femme élite TC
- Championne de France Espoir homme et femme
- Champion de France Masters Hommes : (M0, M1...)
- Championne de France Masters Femmes : (M0, M1...)
- Champion de France des clubs par équipe mixte par addition des temps des 4 premiers athlètes (toutes catégories) d'un même club avec au moins un homme et une femme. En cas d'ex aequo, le temps du 4^e arrivant de l'équipe sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers dans une équipe est limité à 1 en application du règlement des compétitions nationales.

3. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE TRAIL et DE TRAIL COURT

Seuls peuvent participer aux Championnats de France de Trail et de Trail Court, les athlètes à partir de la catégorie espoir (en possession d'une licence compétition la veille de la compétition qualificative) et ayant terminé, dans le pourcentage correspondant à sa catégorie, un trail à label national ou un trail à label régional ayant un km-effort égal ou supérieur à 30.

Période de qualification du **1^{er} janvier 2020 au 4 avril 2021 (inclus)**.

Pourcentage de qualification par rapport aux arrivants

	Femmes	Hommes
ES	78%	58%
SE	73%	53%
M0	78%	58%
M1	83%	63%
M2	83%	68%
M3	88%	73%
M4	88%	78%
M5	93%	83%
M6	98%	88%
M7	terminé	88%
M8	terminé	93%
M9	terminé	terminé

Exemple

SEM qualification à 53% des arrivants
S'il y a 200 arrivants, pour être qualifié un SEM devra terminer à la 106^e place ou avant

Compte-tenu de la crise sanitaire, les athlètes engagés sur les championnats de France de trail 2020 et qui ont reporté leur inscription en 2021, seront engagés sur les championnats de France 2021 sous réserve qu'ils aient une licence compétition FFA avant le 31 décembre 2020. Par conséquent, ils ne seront pas obligés de participer à une épreuve qualificative.

4. ENGAGEMENT

Période d'engagement du 6^{er} décembre 2020 18h au 11 avril 2021 sur le site de l'organisation <http://lapastourelle.net>.

Dès votre qualification, vous devrez demander un code pour vous inscrire sur les France à francetrail2021@athle.fr. Ce code vous permettra de vous inscrire sous 8j.

Cas particulier : les athlètes qui ont transféré leur inscription 2020 en 2021, seront basculés automatiquement sur les France, s'ils sont qualifiés avant le 1^{er} décembre.

S'ils se qualifient après le 1^{er} décembre, ils devront signaler à la CNR leur qualification.

Mail francetrail2021@athle.fr

À la demande du D.T.N., la CNR pourra repêcher des athlètes ayant un classement de niveau international ou N1 jusqu'à 48 h avant le championnat. Passé ce délai, aucune modification ne pourra être apportée à la liste des engagés, quel qu'en soit le motif.

5. DESENGAGEMENTS:

Voir les modalités sur le site de l'organisateur

Mail : lapastourelle.salers15@orange.fr

Site : <http://lapastourelle.net>

6. SAS ELITE :

Ont accès au SAS élite:

- Les membres de l'équipe de France N et N-1
- Les athlètes de sexe masculin et féminin, ayant terminé dans les 2 premiers au scratch sur une manche à label national dans les 12 derniers mois.
- Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du TTN année N-1
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch du dernier Championnat de France de trail.
- sur proposition de la DTN

7. MAILLOT- PORT DU DOSSARD

Le port du maillot du club est obligatoire pour les athlètes participant aux Championnats de France.

Le port des 2 dossards, le numéro sur la partie avant du buste et la catégorie dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

8. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet : www.athle.fr ou <http://lapastourelle.net>

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.

Pour les questions techniques FFA, un seul mail francetrail2021@athle.fr